



UNE PARTIE DE LA SOLUTION

**UN
PLAN**
pour le Canada
afin de réduire
le stigmate et
la discrimination
liés au VIH/sida

CANADIAN | RÉSEAU
HIV/AIDS | JURIDIQUE
L E G A L | CANADIEN
NETWORK | VIH-SIDA

Une partie de la solution :

Un plan pour le Canada afin de réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida

Publié par le Réseau juridique canadien VIH/sida

Pour information à propos de cette publication,
communiquez avec le :

Réseau juridique canadien VIH/sida

Tél. : 514 397-6828 | Téléc. : 514 397-8570

Courriel : info@aidslaw.ca

Site Internet : www.aidslaw.ca

© 2005 Réseau juridique canadien VIH/sida

Ce document a été financé par Santé Canada dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Les points de vue exposés dans ce document sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions ou politiques de Santé Canada, du ministre de la Santé ou du Réseau juridique canadien VIH/sida.



La Stratégie canadienne sur le VIH/sida Canadian Strategy on HIV/AIDS

Des exemplaires supplémentaires de cette publication peuvent être commandés auprès du Centre canadien d'information sur le VIH/sida, à aidssida@cpha.ca ou au 1-877-999-7740.

This document is also available in English.

La problématique et le Plan d'action

La stigmatisation et la discrimination que rencontrent des personnes vivant avec le VIH/sida sont un grave problème. La science du VIH est plus évoluée que jamais. Nous savons comment prévenir et traiter l'infection à VIH. Pourtant, des personnes qui vivent avec le VIH/sida continuent de se heurter quotidiennement à la stigmatisation et la discrimination – dans leurs communautés mais aussi de l'extérieur.

Cela les exclut du marché du travail, voire de la société. La stigmatisation et la discrimination empêchent aussi ces personnes d'obtenir les soins et services dont elles ont besoin pour demeurer en santé.

Les personnes qui vivent avec le VIH/sida ne sont pas les seules à être affectées par la stigmatisation et la discrimination. Des populations associées au VIH/sida dans l'esprit du public, comme les utilisateurs de drogue par injection, les hommes gais, les travailleurs sexuels et les personnes originaires de pays où le VIH/sida est endémique, en sont aussi la cible. La stigmatisation et la discrimination empêchent des gens de se protéger contre l'infection à VIH; et elles les dissuadent de demander un test du VIH.

Il ne sera pas facile de réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/sida. Il faut un plan d'action. Le Réseau juridique canadien VIH/sida a consulté des gens de partout au Canada afin d'en élaborer un. Nous avons écouté des hommes et des femmes qui vivent avec le VIH/ sida, des personnes qui s'injectent des drogues, des jeunes séropositifs, des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenre, des autochtones et des individus d'autres communautés ethnoculturelles.

Il en a résulté **Un plan pour le Canada afin de réduire le stigmate et la discrimination liés au VIH/sida**. Le présent livret résume ce Plan d'action.

La stigmatisation et la discrimination

La stigmatisation engendre la discrimination.

Stigmate : Marque d’opprobre; signe de défaut moral; tache ou honte liée à une conduite déshonorante.

Stigmatisation : Processus social de dévaluation; des personnes en dévaluent d’autres, ou se dévaluent elles-mêmes, en raison d’une ou de plusieurs marques ou caractéristiques réelles ou perçues. La stigmatisation s’exprime par la peur, l’évitement, la honte, le blâme et les préjugés.

Discrimination : Traitement injuste d’un individu ou d’un groupe sur la base de préjugés; en général, traitement inférieur d’un groupe d’individus, sur la base de l’appartenance ethnique, du sexe, de l’orientation sexuelle, de l’âge, de l’opinion politique ou d’une autre caractéristique personnelle.

Une récente enquête a révélé qu’un quart des Canadiens seraient mal à l’aise de côtoyer une personne vivant avec le VIH/sida, tandis que 40 p. cent seraient modérément à l’aise. Près de la moitié des Canadiens croient que les personnes vivant avec le VIH/sida ne devraient pas avoir le droit de travailler auprès du public, par exemple comme dentiste ou cuisinier. Et un Canadien sur dix croit encore que les personnes qui vivent avec le VIH ont ce qu’elles méritent.

– Associés de recherche EKOS,
VIH/sida – Sondage sur les attitudes (2003)

Les gouvernements ont une responsabilité d'agir

Les gouvernements ont la responsabilité d'agir pour réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida.

Les droits de la personne sont universels. Autrement dit, tous les individus ont des droits puisqu'ils sont des personnes humaines. Ces droits découlent de la dignité et de la valeur inhérentes à chaque être humain. Ils ne peuvent être suspendus ni retirés. Les droits de la personne sont aussi des droits légaux. La non-discrimination est un principe fondamental des lois sur les droits de la personne.

En vertu du droit international, les gouvernements ont l'obligation de respecter, de protéger et de réaliser les droits humains de tous les individus. Puisque les droits humains ne sont pas tous réalisables sur-le-champ, les gouvernements ont l'obligation de prendre des mesures immédiates pour assurer la réalisation progressive de ces droits.

Le **respect** d'un droit humain signifie de ne pas le violer. Par exemple, les gouvernements ne peuvent pas refuser aux détenus vivant avec le VIH/sida des soins médicaux de qualité équivalente à ceux offerts dans la communauté. Cela violerait leur droit à la plus haute norme atteignable de santé et constituerait de la discrimination à leur égard.

La **protection** d'un droit humain signifie, pour les gouvernements, d'empêcher que d'autres parties le violent, et de fournir une forme de redressement en cas de violation. Par exemple, les gouvernements devraient protéger les personnes vivant avec le VIH/sida contre la discrimination dans l'emploi et financer adéquatement les commissions des droits de la personne pour examiner les plaintes de discrimination.

La **réalisation** d'un droit humain signifie que les gouvernements doivent prendre des mesures – adopter des lois et politiques, établir des programmes, octroyer des fonds – pour assurer son plein exercice. Par exemple, les gouvernements ont une obligation d'assurer l'accès de tous aux soins médicaux essentiels. Ils doivent également financer des programmes qui aident les gens à se protéger contre le VIH.

Buts et actions pour réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida

Le plan d'action aborde 18 buts. Chacun est accompagné d'actions concrètes qui devraient être entreprises afin de réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida. Il présente également des exemples d'actions d'organismes communautaires contre le stigmatisme et la discrimination.

La tâche de réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida est principalement une responsabilité des gouvernements. Un engagement gouvernemental est requis, d'une manière ou d'une autre, pour réaliser chacun des 18 buts énoncés ainsi que leurs actions respectives.

Pour certaines actions du Plan, le rôle principal appartient au gouvernement; pour d'autres actions, on recommande l'octroi de fonds gouvernementaux à des organismes chargés du travail. Les gouvernements devraient s'efforcer de fournir des ressources aux organismes et regroupements d'individus qui sont sur la ligne de front, dans la lutte contre le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/ sida.

1.

Participation des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH

> > > « Les personnes vivant avec le VIH et les populations à risque auront la possibilité de participer de manière significative afin de nous aider à cerner leurs besoins et lorsqu'il s'agira de planifier, d'élaborer et d'évaluer des programmes et des services. Notre réponse sera plus efficace si les collectivités les plus touchées participent activement à la promotion de leur propre santé et bien-être et si tous les services offerts sont axés sur le client. »

– Ensemble nous pouvons jouer un rôle de premier plan :
Plan d'action sur le VIH/sida pour l'ensemble du Canada
(Agence de santé publique du Canada)

2.

Modifier les attitudes publiques

3.

Éclairer la couverture des médias

> > > « Le conseil d'administration de Sida Nouveau-Brunswick prépare une trousse à l'intention des médias du Nouveau-Brunswick, qui soulignera des enjeux provinciaux critiques comme le stigmatiser et la discrimination, et qui comprendra une section sur la terminologie et le pouvoir des mots. »

– Haley Flaro, directrice générale

4.

Soutenir les personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH

5.

Renforcer l'éducation communautaire et la défense des droits

>>>

« Par son Projet Égalité, AIDS Calgary est impliqué dans plusieurs activités décrites dans le [Plan d'action sur le stigmate et la discrimination liés au VIH/sida], en particulier en matière d'éducation et de défense des droits humains. Nous pourrions partager ce que nous avons appris, la recherche que nous avons effectuée et les outils éducatifs que nous avons créés. Dans l'avenir, nous aimerions concentrer notre programme davantage sur l'éducation à propos des droits humains liés au VIH/sida, auprès des fournisseurs de soins de santé, employeurs, propriétaires locatifs et avocats... Afin de poursuivre notre travail dans ce domaine et de l'élargir pour inclure les actions proposées dans ce plan, nous aurions besoin de financement continu et stable, pour payer un intervenant à temps plein en matière de droits de la personne (nous avons actuellement du financement annuel). »

– Jessica Leech, AIDS Calgary

6.

Une meilleure sensibilisation aux droits de la personne

7.

Accroître l'accès à l'information juridique et à des conseils en la matière

8.

Travailler avec les commissions des droits de la personne

9.

Efforts ciblés d'éducation et de prévention communautaires liés au VIH/sida

>>>

« On sait, depuis une enquête nationale menée en 1991, que les hommes gais de Vancouver sont plus susceptibles d'avoir des rapports anaux sans protection que les hommes de n'importe où ailleurs au Canada. Or, moins de 0,1% des 11 millions \$ du programme provincial de lutte contre le VIH/sida a été alloué à la prévention du VIH chez les hommes gais, en 2001. Cette même année, le gouvernement fédéral n'a financé qu'un programme d'intervention auprès des hommes asiatiques – qu'il a depuis suspendu – et un intervenant auprès des hommes gais à Victoria. C'est de la folie! »

– G. Kirby, « Safer Sex Now: survey finds education needed », *Xtra! West* (8 janvier 2004)

10.

Les services de santé axés sur les clients

>>> « Le système hospitalier est très mauvais. Ils font des choses qu'ils ne devraient pas. Ils ont détruit toute ma vie. L'infirmière a dit à mon voisin que mon mari était décédé du sida, même si je lui avais demandé de ne pas en parler. L'infirmière m'a dit qu'elle l'avait révélé à mon voisin parce qu'il devait en être au courant pour protéger sa famille [contre le VIH]. »

– Une femme d'ascendance africaine vivant avec le VIH, dans A. Handa, A. Negash, HIV Endemic Task Force: Report on Phase Two of Community Consultation (avril 2003)

11.

Logement abordable, accessible et adéquat

>>> « À Toronto, les femmes sans-abri âgées de 18 à 44 ans sont 10 fois plus à risque de mourir que les femmes de la population générale. Puisque le VIH/sida et les surdoses sont les causes de décès les plus fréquentes parmi ces femmes, il est essentiel de leur fournir des programmes de prévention et de traitement du VIH et d'améliorer leur accès à des services de traitement de la toxicomanie. Les problèmes de santé mentale doivent aussi être abordés, vu la forte prévalence de la dépression et le risque élevé de suicide parmi cette population. »

– A.M. Cheung, S.W. Hwang, « Risk of death among homeless women: a cohort study and review of the literature », *Journal de l'Association médicale canadienne*, 2004, 170(8): 1243-1247.

12.

Protéger les individus dans l'emploi

>>> *Un nouveau programme sur le sida en milieu de travail, au Québec, met l'accent sur les droits des employés qui vivent avec le VIH/sida. Le programme aborde des enjeux comme la confidentialité de la séro-positivité, l'accès aux prestations d'assurance, la discrimination et la nécessité que les employeurs adoptent des mesures raisonnables pour accommoder les besoins des employés qui ont un handicap. Le programme est réalisé par la COCQ-Sida et financé par le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux.*

13.

Une éducation exacte, sensible à l'âge et exempte de préjugés pour les jeunes

14.

Un traitement juste pour les immigrants et les réfugiés

15.

Pratiques exemplaires de test du VIH pour les immigrants et réfugiés

16.

La coopération internationale fondée sur les droits humains

17.

Des recherches participatives et inclusives

>>> « *Prise en charge, contrôle, accès et possession (PCAP) est une expression politique employée par les communautés autochtones pour souligner leur droit à l'autodétermination dans la recherche sur le VIH/sida. À mesure que les communautés et organismes autochtones accroîtront leur capacité de mener des recherches, ces principes gagneront en visibilité.* »

– Réseau canadien autochtone du sida

18.

Évaluation des interventions pour réduire le stigmatisme et la discrimination

Pour connaître les actions liées à chacun des 18 buts et les mesures adoptées par des organismes communautaires, consulter **Un plan pour le Canada afin de réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/ sida.**

Utilisez le Plan d'action – Faites partie de la solution

Tous les individus et organismes ont un rôle dans la réduction du stigmate et de la discrimination liés au VIH/sida. Le Plan d'action décrit les mesures qui pourraient et devraient être prises. Au Canada, chacun d'entre nous peut utiliser le Plan d'action pour s'assurer de faire partie de la solution et non du problème.

Élus, assurez-vous que votre gouvernement et son administration respectent leurs obligations en vertu des lois sur les droits de la personne.

Fonctionnaires, assurez-vous que votre département, dans ses politiques et programmes, respecte ses obligations en vertu des lois sur les droits de la personne.

Intervenants en santé publique, en soins de santé, en éducation et en logement, et au sein d'organismes communautaires, assurez-vous que votre organisme respecte ses obligations en vertu des lois sur les droits de la personne.

Personnes vivant avec le VIH/sida, affectées autrement ou vulnérables, et défenseurs des droits de ces personnes, demandez des comptes aux gouvernements et autres organismes, quant au respect de leurs obligations en vertu des lois sur les droits de la personne.

Vous pouvez **faire partie de la solution**. Commencez par un simple geste. Envoyez une lettre ou un courriel à votre député fédéral ou provincial. Demandez-lui de lire le Plan d'action et de s'exprimer publiquement contre le stigmate et la discrimination liés au VIH/sida.

Pour plus d'information...

AIDS Calgary

*Feuillets d'information sur le VIH et les droits humains
(en anglais)*

www.aidscalgary.org/news/briefingDocuments.shtml

Centre canadien d'information sur le VIH/sida

Le VIH ne fait pas de discrimination. Et vous?

www.doyou.cpha.ca/

Réseau juridique canadien VIH/sida

www.aidslaw.ca

On y trouve...

- » Un Plan pour le Canada afin de réduire le stigmate et la discrimination liés au VIH/sida
- » Histoires de mobilisation communautaire
- » Feuillets d'information sur le VIH/sida et la discrimination

Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida
(GNP+)

Partnerships to Fight Stigma and Discrimination

www.gnpplus.net/advocacy.html

National AIDS Trust (R.-U.)

Are you HIV prejudiced?

www.areyouhivprejudiced.org/

Policy Project

Siyam'kela: Measuring HIV/AIDS-related Stigma

www.policyproject.com/siyamkela.cfm

Organisation mondiale de la santé

25 Questions réponses sur la santé et les droits humains

www.who.int/hhr/activities/en/Q&A%20final%20version%20French.pdf



Le texte complet du **Plan pour le Canada afin de réduire le stigmatisme et la discrimination liés au VIH/sida** est téléchargeable via www.aidslaw.ca et peut être commandé en imprimé auprès du Centre canadien d'information sur le VIH/sida, à aidssida@cpha.ca ou au 1-877-999-7740.

LE VIH NE FAIT PAS DE DISCRIMINATION
ET VOUS ?!

WWW.ETVOUS.CPHA.CA

